



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements  
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

**Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC**

Pour information :

Aux membres du conseil d'administration  
Aux permanents d'UDOGEC-UROGEC  
Aux directeurs diocésains

**Note d'information n°2012-16**

Paris, le 29 octobre 2012

**Objet : un nouveau forfait d'externat Etat pour l'année scolaire 2011/2012**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un nouvel arrêté fixant le forfait d'externat pour l'année scolaire 2011/2012. Il se substitue à celui publié le 14 février 2012 au Journal officiel. Ce premier arrêté reprenait exactement les mêmes taux que l'arrêté précédent concernant l'année scolaire 2010/2011.

Le nouvel arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Journal officiel du 20 octobre dernier, fixe une augmentation uniforme des taux de forfait de 2,16%.

La Direction des affaires financières du Ministère de l'Education nationale a indiqué à Pierre Marsollier, responsable des relations politiques au Secrétariat général de l'Enseignement catholique, que cette revalorisation sera versée, au cours du mois de novembre, sous la forme d'un quatrième mandatement qui sera égal à 2,16 % de la somme des trois premiers mandatements de l'année 2011/2012.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

  
Jean-Marie LELIÈVRE,  
Secrétaire général